



DÉPISTAGE EN FONCTION DE L'ÂGE

→ À partir de 25 ans

Palpation des seins réalisée par un gynécologue ou une sage-femme lors de l'examen gynécologique annuel.

→ De 50 à 74 ans

Dépistage organisé par mammographie tous les 2 ans.

→ À partir de 75 ans

Évaluation du risque en fonction des antécédents, à discuter avec le gynécologue.

→ À tout âge

Pratiquer l'auto-palpation.

→ Antécédents de cancer du sein ou risque familial ou génétique

Mammographie +/- IRM mammaire tous les ans.

